

L'an deux mille vingt, le 30 juillet à 18h30, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle polyvalente à Champagnat-le-Jeune (63580), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Ratification du procès-verbal de la séance du conseil communautaire du jeudi 16 juillet 2020

Annexe(s) : procès-verbal de la séance du 16/07/2020

Date de convocation : 24 juillet 2020

Date d'affichage du compte-rendu : 5 août 2020

Secrétaire de séance : SERRA Pierre

Rapporteur : BARRAUD Bertrand

Nombre de conseillers

En exercice : 120

Présents : 96

- Titulaires : 89

- Suppléants : 7

Absents ayant donné pouvoir : 17

Absents excusés : 7

Votants : 113

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (96)

ADMIRAT Nadine
AIGOUY Thierry

PELLISSIER Didier (S)
ARCHIMBAUD Guy
ARNAULT Lionel
MERCIER Pascal (S)
BARDY André
BARRAUD Bertrand
BARTHOMEUF Serge
BASTIEN Gérard
BERNARD Jean-Paul
BERTHELOT Pascal
BESSEYRE Fabien
BESSON Jean-Louis
BCEUF Nicole
BOISTARD Philippe
BOURG François

BRUN Pascale
BRUNEL Séverine

CHABAUD Christelle
CHABRILLAT Frédéric
CHALLET Vincent

DELMASTRO Philippe (S)

CORREIA Emmanuel
COSTE Yves
COSTON David

COUDUN Valérie
CREGUT François
CROZE Yves-Serge
DABERT Jean-Claude

DUBOST Philippe
DUTHEIL Nathalie
FANJUL José
FERRARIS Nathalie
FERREIRA Fernando
FOUCAULT Marie-Françoise
MAISONNEUVE Alain (S)
GARNAVAULT Philippe
GAUDRIAULT Damien
GILBERT Odile
GONTHIER Emmanuel
GOUSSARD Bérengère

GUILLAUME Julien
HERBST Nadine
HOSMALIN Marc

JAFFEUX Sébastien

JEANMOUGIN Isabelle
KINDT Patrick
LABUSSIÈRE Jean-Marc
LAGARDE Maguy
LAMOUREUX Jean-François
LAVILLE Philippe

LEGENDRE Denis

LEROY Véronique
LIGNIERE Frédéric
LIVET Bertrand

MAHINC Didier
MALORON Annie
MARIANY Marie-Line
MASSARDIER Marie-Laure
MEALLET Roger-Jean
MERLEN Bernard
METEIGNIER Stéphane

NICOLLET Michel
LEVEZAC Jean (S)
PAGESE Pierre
PELLISSIER Patrick
PELLEGRINELLI Christophe
PEREIRA-MAURIAT Christine

PILLON Stéphane

PRADIER Laurent
PRUNIER Jean-Pierre
PUECH David
RAVEL Pierre
RKINA Mohammed
GOMEZ Jean-Marc (S)
ROCHETTE Christophe
ROUX Bernard
RYCKEBOER Christian
SABATIER Gilles

SAUVANT Jean-Pierre
BRUN Claudine (S)
SCHUMACHER Emilie
SERRA Pierre

SUTY Lionel
TEZENAS Olivier
THERME Jacques
THEVENET Emilie
TINET Georges
TOURLONIAS Vincent
TREHIN Anne-Marie
TRILLEAUD Eric
VARISCHETTI Martine
VEZON Christophe
WALTER Christian
ZANIN Nathalie

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (7) ANGLARET Sylviane (PELLISSIER Didier) ; BARBET Laurent (MERCIER Pascal) ; CHASSANG Jean-Pierre (DELMASTRO Philippe) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; NUÑEZ-ORTIN Aurélia (LEVEZAC Jean) ; ROCHE Roger (GOMEZ Jean-Marc) ; SAUX Marie-Pierre (BRUN Claudine).

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (17) ALBARET Christophe à PILLON Stéphane ; BRONNER Ulrich à NICOLLET Michel ; BRUNETTI Graziella à COSTON David ; COLLET Jean-Pierre à VARISCHETTI Martine ; COSTON Marie à SERRA Pierre ; DENAIVES Catherine à BESSEYRE Fabien ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à BRUN Pascale ; DESVIGNES Jean à JEANMOUGIN Isabelle ; JAFFEUX Ophélie à CHALLET Vincent ; LE MARREC Laurys à GUILLAUME Julien ; LENEGRE Jean-Louis à PELLISSIER Patrick ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MONTMORY Dominique à NICOLLET Michel ; PETEILH Sandra à BARRAUD Bertrand ; POJOLAT Marie à PILLON Stéphane ; SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine ; SUIDUREAU Carine à BŒUF Nicole.

ABSENTS EXCUSES : (7) CHANIMBAUD Lionel ; CORRE Jean-Marie ; DRUELLE Jean-Claude ; DUBESSY Florence ; GOYON Guy ; GREGOIRE Nathalie ; MOREL Jacques.

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

L'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales dispose que, dans un délai d'une semaine, le compte-rendu de la séance du conseil est affiché et mis en ligne sur le site internet, lorsqu'il existe.

Aussi, le compte-rendu des délibérations en date du 16 juillet 2020 a été affiché au siège de la communauté d'agglomération et publié sur son site internet le 22 juillet 2020.

Parallèlement, la séance du conseil communautaire du 16 juillet 2020 a donné lieu à l'établissement d'un procès-verbal retraçant l'intégralité des débats. Il est annexé au présent rapport.

Il est demandé aux membres du conseil communautaire s'ils ont des remarques à émettre sur ce procès-verbal.

Suite à la demande de Monsieur Jean-Pierre SAUVANT, la phrase « Monsieur Jean-Pierre SAUVANT, Maire de Chadeleuf, constate que la représentation de son collectif s'élève à 40 % sur les 120 conseillers communautaires et que cela ne leur laisse aucune place » (page 11, avant dernier paragraphe avant le 4. ELECTION DU QUATRIEME VICE-PRESIDENT) est ainsi modifiée : « Monsieur Jean-Pierre SAUVANT, Maire de Chadeleuf, constate que bien que représentant 40 % des 120 conseillers communautaires, nous prenons note qu'il n'y a pas de place pour nous ».

Concernant le discours de Monsieur Lionel ARNAULT à l'élection de la septième vice-présidence, il y a lieu de rectifier deux erreurs :

- La phrase « Monsieur Lionel ARNAULT, Maire de Ternant-les-Eaux, ingénieur des services culturels et du patrimoine pour le Ministère de l'Agriculture et Administrateur de la circonscription d'Auvergne » (page 14, deuxième paragraphe) est ainsi modifiée « Monsieur Lionel ARNAULT, Maire de Ternant-les-Eaux, ingénieur des services culturels et du patrimoine pour le Ministère de la Culture et Administrateur de la circonscription d'Auvergne. »
- La phrase « Sur le plan patrimonial, il désire créer un centre d'interprétation, de l'architecture et du patrimoine (IAP) pour finaliser l'existant [...] » (page 14, deuxième paragraphe) est ainsi modifiée : « Sur le plan patrimonial, il désire créer un centre d'interprétation, de l'architecture et du patrimoine (CIAP) pour finaliser l'existant [...] »

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

VU l'arrêté préfectoral n° 19-02358 en date du 31 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1^{er} janvier 2020 ;

VU la délibération n° 2017-07-03 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 28 juin 2017 portant sur l'adoption du règlement intérieur ;

VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU le procès-verbal de la séance du conseil communautaire en date du 16 juillet 2020 ci-annexé ;

CONSIDÉRANT que pour la commune d'Esteil une délégation spéciale a été mise en place par le préfet faute de candidat aux élections municipales ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la délégation spéciale mise en place pour la commune d'Esteil, le Président de cette délégation ne peut avoir voix délibérative et qu'à ce titre le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire comprend 120 délégués au lieu de 121 initialement ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants :

- Pour : 113
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- **De ratifier après modifications susvisées, ledit procès-verbal.**

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,
Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 04/08/2020

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 04/08/2020